

avait besoin des services d'un ombudsman. Cet argument devrait suffire. De grands progrès ont été réalisés depuis l'établissement du poste d'ombudsman dans de nombreuses régions du monde. L'idée a pris naissance en Suède. Un tel poste a depuis été créé au Danemark, en Norvège, au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande et aussi dans d'autres pays et États. Nous avons maintenant un protecteur du citoyen dans le Québec. L'utilité d'un tel poste a déjà été démontrée. Le Nouveau-Brunswick et le Manitoba ont déjà des ombudsmen tandis que les assemblées législatives d'autres provinces étudient des bills portant création de postes similaires. Un tel poste existe à Hawaï ainsi que dans d'autres États américains. Fait intéressant, il se trouve des ombudsmen sur les campus d'au moins 25 universités importantes, dont je pourrais vous donner les noms si le temps me le permettait. Là où les universités ont pris l'initiative dans ce domaine, le moral des étudiants s'est grandement amélioré. Je pourrais mentionner d'autres endroits où l'on trouve un ombudsman ou un fonctionnaire ou un organisme exerçant des fonctions semblables. Il y a le procureur de la justice en Union soviétique et le comité présidentiel des réclamations dans les Philippines; au Japon, on trouve le Bureau des libertés civiles qui a des commissaires dans chaque circonscription et district.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé.

**L'hon. M. Macdonald:** Poursuivez.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Consent-on à laisser le député continuer son exposé?

**Des voix:** D'accord.

**M. Thompson:** Je vous remercie. Je termine par une phrase ou deux. Même dans les forces armées américaines où il est tellement question de déserteurs, l'inspecteur général de l'armée américaine remplit des fonctions semblables à celles de l'ombudsman militaire de Suède.

Enfin, l'auditeur général assume aujourd'hui une fonction parlementaire au Canada en ce qui touche uniquement les questions financières. L'expansion accélérée de la fonction publique et de l'autorité administrative appelle des moyens de protéger l'individu. Cette sauvegarde des libertés civiles ne s'est pas développée au même rythme que la

[M. Thompson.]

bureaucratie. Je prie la Chambre de bien accueillir le bill. La mesure est restreinte mais, à mon avis, elle n'en est pas moins essentielle. On demande aux députés d'étendre le rôle et les attributions de l'auditeur général aux tâches qui se rattachent normalement au poste d'ombudsman en ce qu'elles concernent les questions administratives.

## MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski)—Le cinéma; le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—Les affaires indiennes; le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle)—Énergie, Mines et Ressources.

La Chambre va maintenant poursuivre son étude du bill C-40, tendant à modifier la loi sur l'administration financière.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES BILLS PUBLICS

### LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

#### MESURE TENDANT À ÉTABLIR UNE COMMISSION DU PARLEMENT À L'ADMINISTRATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Thompson: Que le bill C-40, tendant à modifier la loi sur l'administration financière (Commission du Parlement à l'administration), soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, c'est là un des sujets que j'ai eu à traiter lorsque j'étais président du Conseil privé, car avec le ministre de la Justice j'étais chargé de conseiller le gouvernement après étude non point tant sur la question limitée de l'ombudsman mais, en réalité, sur les modalités de révision des mesures administratives, dont notamment, pour ma part, la méthode en cours d'élaboration en vue de l'examen des instruments statutaires à propos desquels nous serons saisis d'un projet de loi et d'une motion tendant à modifier notre Règlement au cours de la pro-